



Pour diffusion immédiate : 17/11/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LÉGISLATION VISANT À RENFORCER LA DÉMOCRATIE À NEW YORK

La législation S.1381A/A.1722B exige que les propositions d'amendement et les mesures électorales soient rédigées dans un langage clair et compréhensible

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une loi visant à faciliter la compréhension par les New-Yorkais des amendements constitutionnels proposés et des autres questions posées aux électeurs sur les bulletins de vote dans l'État de New York. En vertu de cette législation, les amendements proposés et autres mesures de vote doivent être expliqués dans un langage clair et simple permettant aux électeurs de comprendre l'impact pratique de l'adoption ou du rejet de la mesure sur laquelle ils sont invités à voter.

« Des générations d'Américains se sont battues pour obtenir le droit de vote, et l'État de New York fait sa part pour que l'accès aux urnes soit juste et équitable », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « C'est avec fierté que j'ai signé l'année dernière la loi John R. Lewis sur le droit de vote (John R. Lewis Voting Rights Act) dans l'État de New York, et je suis heureux de promulguer cette nouvelle législation qui garantira que les New-Yorkais sont informés et protégés lorsqu'ils votent sur des propositions d'amendements constitutionnels. »

La législation S.1381A /A.1722B exige que les questions, y compris les propositions d'amendements constitutionnels qui sont soumises à un vote public à l'échelle de l'État, soient rédigées en langage clair. Le projet de loi fixe une norme selon laquelle tous les bulletins de vote doivent être rédigés à un niveau de lecture égal ou inférieur à la huitième année, et doivent être rédigés sous la forme d'un oui ou d'un non, afin que tous les citoyens puissent voter en toute confiance.

Lorsqu'un langage dense et compliqué est utilisé pour expliquer les amendements proposés ou d'autres questions sur le bulletin de vote, les électeurs peuvent se sentir désorientés par rapport à la décision qu'on leur demande de prendre. Par conséquent, certains électeurs peuvent décider de ne pas voter du tout sur ces questions ou se demander s'ils ont réellement voté conformément à leurs préférences. En exigeant l'utilisation d'un langage clair pour ces mesures, la législation signée aujourd'hui par la gouverneure Hochul permettra aux New-Yorkais de voter en toute confiance et de faire

entendre leur voix sur des questions importantes qui ont un impact sur leurs communautés et sur l'État tout entier.

Le sénateur d'État Leroy Comrie a déclaré, « Je suis heureux que mon projet de loi sur les bulletins de vote en langage clair ait été promulgué aujourd'hui. En fournissant un texte plus simple à comprendre sur les mesures politiques des bulletins de vote, nous pouvons mieux garantir que la participation réelle et complète aux élections n'est pas seulement le droit des personnes ayant une bonne connaissance de la loi ou de celles qui maîtrisent le mieux la langue anglaise, mais celui de tous les électeurs. Je tiens à remercier la membre de l'Assemblée Stefani Zinerman d'avoir adopté ce projet de loi à l'Assemblée et je remercie la gouverneure Kathy Hochul de signer cette législation. »

Stefani Zinerman, membre de l'Assemblée, a déclaré, « Avec la signature de ce projet de loi par la gouverneure Hochul, le projet de loi sur le langage clair est une grande victoire en matière de droit de vote. Elle crée l'équité pour les électeurs en simplifiant le jargon juridique et égalise les chances de tous les New-Yorkais grâce à un langage qui leur permet de participer à notre démocratie. Je tiens à remercier Common Cause et tous les partenaires de l'alphabétisation pour avoir défendu ce projet de loi, ainsi que mes coparrains pour avoir protégé la pierre angulaire de notre démocratie, à savoir notre droit de vote. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)